



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

**2103<sup>e</sup>** SÉANCE : 4 DÉCEMBRE 1978

MAR 23 1982

UN/DA COLLECTION

NEW YORK

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2103) . . . . .	1
Remerciements au Président sortant . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La situation en Namibie :	
Lettre, en date du 1 <sup>er</sup> décembre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12945) . . . . .	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

Tenue à New York le lundi 4 décembre 1978, à 15 heures.

*Président* : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

#### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2103)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation en Namibie :  
Lettre, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12945).

*La séance est ouverte à 16 heures.*

#### Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'ai le très agréable devoir, étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, de remercier, au nom des membres du Conseil, M. Léon N'Dong, représentant du Gabon, pour la tâche qu'il a assumée en tant que président du Conseil pour le mois de novembre. Au nom des membres du Conseil, je lui rends hommage pour le talent diplomatique, le tact et la courtoisie avec lesquels il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

#### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La situation en Namibie :

Lettre, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12945)

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Congo et de l'Angola, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Conformément à la pratique habituelle, je

propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Gayama (Congo) et M. de Figueiredo (Angola) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu de la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie une lettre datée du 4 décembre qui se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité examine actuellement la question de Namibie. Je voudrais vous faire part du désir du Conseil des Nations Unies pour la Namibie de participer à ce débat, sans droit de vote. A cette fin, le Conseil pour la Namibie sera représenté par une délégation que je considérerai en ma qualité de présidente du Conseil et qui comprendra les trois Vice-Présidents du Conseil : M. R. Jaipal (Inde), M. F. Cuevas Cancino (Mexique) et M. F. K. Bouayad-Agha (Algérie)."

4. En de précédentes occasions, le Conseil a adressé des invitations aux représentants d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique suivie par le passé, je propose donc au Conseil, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, d'inviter la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la délégation de ce conseil.

*Sur l'invitation du Président, Mlle Konie (Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie) et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.*

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je voudrais faire savoir aux membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Gabon, de Maurice et du Nigéria une lettre en date du 4 décembre qui se lit comme suit :

"Les soussignés, membres du Conseil de sécurité, ont l'honneur de demander que le Conseil, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite M. Theo-Ben Gurirab, observateur permanent de la South West Africa People's Organization auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à ses débats lorsqu'il examinera la question de la situation en Namibie." [S/12952.]

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

*Sur l'invitation du Président, M. Gurirab (observateur permanent de la South West Africa People's Organization) prend place à la table du Conseil.*

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui conformément à la demande faite par le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies dans une lettre en date du 1<sup>er</sup> décembre adressée au Président du Conseil [S/12945]. En outre, les membres du Conseil sont saisis d'une lettre en date du 1<sup>er</sup> décembre adressée au Président du Conseil par la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie [S/12951].

7. Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les rapports suivants du Secrétaire général qui ont été distribués: document S/12938, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 439 (1978), et document S/12950, qui contient le rapport supplémentaire présenté par le Secrétaire général en application de la même résolution. Les membres du Conseil sont également saisis d'une lettre en date du 4 décembre adressée au Président du Conseil par le représentant de l'Angola [S/12953].

8. Le premier orateur est le représentant du Congo, qui désire faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de décembre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

9. **M. GAYAMA** (Congo): Monsieur le Président, je voudrais, au nom du Groupe africain, vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. A travers votre éminente personne, c'est aussi votre grand pays, la République fédérale d'Allemagne, qui est honoré. Il s'agit également, à nos yeux, d'un symbole heureux tant en raison des liens tissés entre votre pays et l'Afrique dans les domaines les plus divers qu'en raison de la part active prise par votre gouvernement, au sein du Groupe des cinq puissances occidentales, dans l'évolution récente de la situation en Namibie.

10. Pour toutes ces raisons, et sans doute pour d'autres raisons d'ordre historique mais combien déterminantes dans la compréhension de la question à l'examen — car ce territoire fut confié jadis par la Conférence de Berlin de 1885 à l'administration directe de l'Allemagne, puis placé sous mandat international —, nous croyons que vous êtes particulièrement qualifié pour mener à bonne fin les travaux du Conseil.

11. Nous adressons également nos félicitations les plus chaleureuses à votre prédécesseur, M. N'Dong, représentant du Gabon, qui est un des nôtres et qui, à ce titre et grâce à ses qualités personnelles, a dirigé les travaux du Conseil avec adresse et efficacité.

12. Passant outre aux résolutions 435 (1978) et 439 (1978), l'Afrique du Sud se prévaut ce jour d'organiser en

Namibie des élections que la communauté internationale n'a ni voulues ni proposées et dont le but n'est rien moins que de maintenir ce territoire dans la mouvance du système d'apartheid, crime contre l'humanité, et d'assurer le maintien du peuple d'Afrique australe dans un asservissement perpétuel.

13. Face à une si profonde expression de mépris, deux attitudes sont possibles. L'Organisation des Nations Unies peut adopter un comportement d'autruche en faisant mine de ne s'apercevoir de rien, comme si elle ne dédaignait pas la politique du fait accompli déjà éprouvée au Zimbabwe avec les conséquences que l'on sait. Elle peut aussi adopter l'attitude préconisée par le Groupe africain, à savoir tirer avec courage les conclusions qui s'imposent au regard du rôle assigné par la Charte au Conseil de sécurité et au regard des impératifs de lutte et de vigilance que se sont assignés les peuples africains pour libérer leur continent du joug de l'exploitation.

14. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que l'Afrique du Sud tient à suivre une voie tout à fait opposée à celle que lui a tracée l'ONU, en particulier par la résolution 435 (1978). Les propositions d'origine occidentale, que Pretoria s'était empressé de reconnaître dès le mois d'avril de cette année, se trouvent ainsi rejetées dans leur esprit et dans leur forme, ce que laissait du reste percevoir la fameuse déclaration commune publiée dernièrement à l'issue des entretiens entre les ministres des affaires étrangères des cinq puissances occidentales et le Gouvernement sud-africain [S/12900, annexe II].

15. Le voile nous semble définitivement levé sur le jeu cruel qui se joue sur le sort de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans cette partie de l'Afrique. En effet, si, comme nous l'indique le rapport du Secrétaire général, Pretoria s'arroge le droit de continuer à régenter la Namibie et de demeurer l'interlocuteur de l'ONU, on est en droit de se demander pourquoi il lui faut ces élections sans fondement démocratique. Nous ne comprenons pas davantage le rapport que le Gouvernement de Pretoria établit entre sa non-acceptation de la résolution 435 (1978) et l'engagement qu'il prend d'en demander l'acceptation par les fameuses autres parties intéressées, à savoir ses fantoches.

16. L'Afrique du Sud opte encore résolument pour l'affrontement tant avec la South West Africa People's Organization (SWAPO), seule organisation authentiquement représentative du peuple namibien, qu'avec l'ensemble de la communauté internationale à travers l'Organisation des Nations Unies quand elle se refuse de façon hautaine, d'une part, à permettre au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) de s'installer en Namibie et, d'autre part, à respecter le calendrier de retrait de ses troupes pour permettre justement une telle installation du GANUPT et l'organisation d'élections libres et démocratiques sous la supervision de l'ONU.

17. Nous voudrions bien qu'une telle attitude de provocation soit présentée comme avantageuse pour le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde. Mais c'est aux membres du Conseil, et singulièrement aux membres permanents du bloc occidental, auteurs du plan

qui porte leur nom, qu'il appartient de se prononcer sur de telles énigmes qui discréditent nettement l'Organisation des Nations Unies. Or, depuis la dernière réunion du Conseil, le comportement des cinq puissances occidentales est bien étrange. C'est un comportement énigmatique, délibéré, qui frise la trahison de la confiance que les pays africains ont placée en eux, sur leur insistance d'ailleurs, pour essayer de mettre fin à l'une des aberrations les plus insupportables de l'histoire du monde contemporain. En effet, l'opinion internationale reste encore tout édiflée par ce contraste déroutant entre l'activité fébrile d'il y a quelques mois et cette passivité sans nom devant la désinvolture sud-africaine.

18. Pour l'opinion africaine en tout cas, Pretoria a été tout à la fois Munich et Canossa. Le régime fasciste a eu beau jeu de jouer à la paix pour préparer la guerre devant des opinions trop crédules et porter le coup de grâce à ceux qui pensaient affronter le dragon la fleur au fusil.

19. Dès le début des négociations entre Occidentaux et Sud-Africains, la plupart des pays africains ne s'étaient du reste pas départis de leur réserve. Il était trop beau, à leurs yeux, que tout d'un coup la bête se transforme en ange de la paix et devienne un interlocuteur entouré de respect et de considération. Ce que l'histoire de ces dernières années avait montré de la vraie nature du régime sud-africain était comme oublié, voire effacé. Les puissances occidentales ont même, en quelque sorte, convaincu l'Organisation des Nations Unies de mettre le voile sur une de ses décisions les plus importantes, celle retirant à l'Afrique du Sud son mandat sur la Namibie et plaçant ce territoire sous la responsabilité directe, je dis bien directe, de l'Organisation. Telle fut même la raison d'être du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

20. Toutes ces compromissions peu glorieuses pour notre organisation n'étaient justifiées que par la garantie que semblait offrir l'engagement des puissances alliées à l'Afrique du Sud d'exercer enfin sur leur protégé les pressions que la communauté internationale n'avait cessé de réclamer pour amener le régime sud-africain à se conformer aux exigences du monde actuel, plus particulièrement aux termes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

21. La situation présente, que l'on fait mine de déplorer en stigmatisant la fourberie sud-africaine, était pourtant prévisible, d'autant plus qu'il n'était pas besoin d'être grand clerc pour apprendre à des pays aussi rompus à l'art de la diplomatie que le sont les puissances occidentales que l'on ne pouvait décemment attendre aucun avantage en négociant en position de faiblesse avec un gouvernement sans foi ni loi. Or les pays occidentaux ont choisi, pour des raisons qui demeurent à ce jour obscures, de se placer délibérément vis-à-vis de l'Afrique du Sud en position de demandeurs. On suppliait l'Afrique du Sud de bien vouloir octroyer un peu de paix, un peu de démocratie, un peu de liberté, un peu d'indépendance, sans plus. Sachant combien ces notions de paix, de démocratie et de liberté ont été galvaudées par toutes les puissances colonisatrices et impérialistes, il était plus que certain que l'on pouvait s'attendre même à l'inattendu.

22. Par ailleurs, le colonialisme et le néo-colonialisme sont-ils si éloignés que l'on ne puisse également envisager que l'Afrique du Sud, en toute logique, ait recours à ce qui correspondrait le mieux à sa propre conception de l'organisation de la société ?

23. On nous objectera – et on n'a pas manqué de le faire sous cape – que les Africains manquaient de réalisme, qu'ils prônaient le jusqu'au-boutisme, qu'ils ne tenaient pas compte de l'intérêt des populations vivant à l'intérieur de la Namibie, etc. En réalité, il faut convenir qu'il y a assurément soit mauvaise foi, soit hypocrisie, soit tout simplement mémoire courte de la part de ceux qui nous trouvent exigeants.

24. Tout d'abord, nous nous demandons quelle société ou civilisation ici représentée se croiserait les bras si, comme le peuple africain dans son ensemble, elle se trouvait devant une menace aussi permanente depuis des dizaines d'années. Ainsi, pour ne se limiter qu'à l'Europe, quel est le peuple qui à un moment donné de son histoire n'a pas pris les armes pour résister à l'envahisseur et défendre sa liberté ? Tous ceux qui, en diverses parties de l'Europe, ont lutté contre l'hégémonie napoléonienne ou le fascisme d'Hitler, sans remonter jusqu'à Jeanne d'Arc ou au-delà, ont inspiré à leur histoire nationale, souvent en lettres de sang, des pages glorieuses.

25. Pour ce qui concerne l'Afrique, il n'est un secret pour personne que la lutte engagée contre les pouvoirs minoritaires d'Afrique australe ne nous a jamais aveuglés au point de négliger la moindre occasion pouvant ouvrir des perspectives de paix et de liberté pour les peuples de cette région. Si cette lutte est armée, elle est également diplomatique. Je me limiterai aux seules déclarations faites par les chefs d'Etat membres de l'Organisation de l'unité africaine à Dar es-Salam en 1964 et à Mogadiscio en 1974 et, bien entendu, à la Déclaration de Lusaka de 1970, également adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Si les Etats africains y affirment leur détermination à libérer leur continent du joug de ses oppresseurs, ils n'en font pas moins savoir clairement qu'ils sont disposés, à tout moment, à s'asseoir à une table de négociation et à trouver autant que faire se peut une solution pacifique avec leur ennemi, l'Afrique du Sud.

26. Le comportement des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine s'est toujours inspiré de cette ligne de conduite africaine. C'est ainsi que la SWAPO, dans les moments les plus significatifs de l'histoire de la Namibie, a toujours su conserver cet esprit de dignité et de responsabilité qui la caractérise.

27. Le rôle et la place de la SWAPO dans le processus de libération de la Namibie ont souvent été déformés ces temps-ci par la propagande sud-africaine, appuyée en cela par ceux qui ne se sont jamais résolus à lui reconnaître la qualité de seul et authentique représentant du peuple namibien. Il est pourtant bien difficile de prendre la SWAPO en défaut sur ce terrain. En effet, chacun sait que la SWAPO, seul mouvement à avoir su traduire correctement en termes politiques l'objet des aspirations du peuple namibien, a également été le seul mouvement à savoir tirer les conséquences de l'oppression dans laquelle

l'Afrique du Sud voulait maintenir son pays : c'était la lutte armée de libération nationale avec tout ce que cette notion contient de sacrifice, de dévouement et d'organisation, le tout au service du peuple namibien dans son ensemble.

28. Tel n'est pas le cas d'autres groupuscules hâtivement transformés par la grâce de Pretoria et de certains pays en "forces politiques". Il est pourtant établi que, sans l'action déterminante de la SWAPO, il n'y aurait pas aujourd'hui le moindre branle-bas autour de la question de Namibie. Et surtout, fait capital, l'Afrique du Sud ne daignerait même pas parler, fût-ce en termes négatifs, d'une possibilité d'autodétermination de ce territoire.

29. Ce faisant, l'Afrique du Sud ne se trompe pas, qui a vu et continue de voir dans la SWAPO la seule force capable de se constituer en alternative à son pouvoir à coloration d'*apartheid* et de néo-colonialisme. Dans la myopie politique qui caractérise les pouvoirs de domination, l'Afrique du Sud et sans doute les puissances occidentales avaient cru gêner la SWAPO en proposant formellement que le pouvoir fût transmis par voie d'élections libres et équitables de l'autorité administrante, l'Afrique du Sud, aux représentants élus du peuple namibien. Sans doute escomptait-on qu'en allant aux urnes la SWAPO irait au suicide. Mais les ennemis de la SWAPO durent vite déchanter devant les rapports de leurs services secrets, qui leur assuraient une victoire certaine de la SWAPO, même et surtout en cas d'élections. On ne peut expliquer autrement la soudaine volte-face de Pretoria et des Occidentaux, ainsi qu'en témoigne la déclaration commune signée par eux en Afrique du Sud, dans laquelle ils opèrent un virage presque complet par rapport à leur engagement contenu dans la résolution 435 (1978) et aux assurances données à l'Afrique et à la SWAPO.

30. Il faut même ajouter que cette opération de mauvaise foi diplomatique, dont on trouve de rares exemples dans l'histoire, sauf dans des cas sinistres comme celui de Munich que nous évoquions plus haut, a été menée en dépit du fait que l'Afrique du Sud ait lancé contre la SWAPO une agression barbare ayant abouti au massacre de Kassinga au mois de juin dernier. Par un acte dont il voulait faire la solution finale du problème de la SWAPO, Pretoria n'a réussi qu'à confirmer la supériorité de fait de ce mouvement sur l'ensemble des groupes tribaux qui s'étaient érigés en forces politiques au rassemblement du Turnhalle.

31. Les propos que nous venons de tenir ne doivent donner lieu à aucune équivoque quant à la façon dont apparaît désormais à nos yeux la situation en Namibie et quant à la manière dont nous devons dès à présent la considérer. En effet, il nous apparaît maintenant de façon claire que l'Afrique du Sud, non contente de se cantonner dans son projet de constitution d'Etats tampon dans la zone australe de notre continent, s'ingénie par tous les moyens à aggraver une situation déjà tendue grâce à laquelle elle maintiendra son hégémonie dans la région. Par là, Pretoria entend préserver sa politique odieuse d'*apartheid* et lui assurer une durée perpétuelle.

32. Il est donc clair qu'il ne peut y avoir de solution au problème namibien sans début de solution au problème sud-africain en tant que tel. Nous préconiserons par

conséquent que le Conseil de sécurité envisage la situation de façon également globale en ayant recours aux dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte. Car si négociations il devait y avoir avec le régime d'*apartheid* qui subjuge la Namibie, Territoire relevant pourtant de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, de telles négociations, ainsi que nous le disions, ne devraient pas être menées en position de faiblesse. Seule une Afrique du Sud soumise aux rigueurs de sanctions économiques véritables, en commençant par un embargo pétrolier total, effectif et obligatoire, pourrait, avec quelque certitude, se plier aux injonctions de la communauté internationale telles qu'édictées dans les résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978).

33. L'acharnement que met par ailleurs l'Afrique du Sud à calomnier et à combattre la SWAPO achève de nous convaincre, si besoin en était, que la voie choisie par ce mouvement est la seule qui vaille dans les circonstances actuelles. Aussi réitérons-nous tout notre appui moral, politique et matériel à la SWAPO dans la juste lutte qu'elle mène en vue de la libération totale et effective du Territoire namibien.

34. La communauté internationale jugera d'elle-même que l'Afrique du Sud ne nous laisse d'autre alternative que celle de nous associer pleinement à cette lutte même si, par les complicités dont Pretoria jouit auprès de certains pays zélés du respect des droits de l'homme, ce combat de tous les instants devait ressembler à un combat contre l'Ange. Mais le combat pour la dignité et la liberté des hommes n'est pas un combat circonscrit dans le temps. Le temps ne fait rien à l'affaire. Les ressources morales dont dispose l'être humain le plus humilié sont indomptables devant le raffinement de la torture ou d'autres sévices. Les Africains y puiseront au contraire toute la détermination propre à venir à bout de l'usurpateur qui les opprime sur le sol de leur patrie.

35. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, à qui je donne la parole.

36. Mlle KONIE (Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance sincère de la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité au cours de la phase présente de ses délibérations sur la question de Namibie. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil.

37. L'examen de la question de Namibie par le Conseil de sécurité depuis l'adoption de la résolution 385 (1976) visait à établir le cadre d'un règlement international acceptable de la question de Namibie grâce à des élections qui se dérouleraient sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Ces objectifs de départ sont maintenant totalement déformés. Les manoeuvres cyniques et tortueuses de l'Afrique du Sud visent à mettre l'ONU en position de légitimer la base du pouvoir que l'Afrique du Sud crée en ce moment même en Namibie pour ses fantoches tribaux et les sympathisants néo-colonialistes racistes de l'*apartheid*.

38. A en juger par son attitude récente, le Premier Ministre d'Afrique du Sud semble partir de l'hypothèse que la majorité écrasante des fonctionnaires gouvernementaux de la communauté internationale souffrent d'une forme de crétinisme aigu. C'est d'un cynisme incroyable de déclarer que l'Afrique du Sud est prête à appliquer la résolution 435 (1978) tout en renvoyant gaiement à plus tard les discussions avec des représentants bidons élus grâce à des élections truquées en tant qu'étape naturelle de coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

39. Avant toute chose, soyons clairs au sujet des objectifs de notre discussion. La raison d'être de l'examen de la question de Namibie est d'assurer que, par le truchement d'élections équitables sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, la SWAPO, reconnue par l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies comme seul représentant authentique du peuple namibien, puisse prouver à la communauté internationale tout entière qu'elle jouit de l'appui écrasant du peuple namibien. Tout en prétendant, dans ses déclarations officielles, accepter de telles élections équitables sous la supervision et le contrôle de l'ONU, l'Afrique du Sud a constamment et systématiquement rejeté, par les déclarations de ses hauts fonctionnaires, toute possibilité de permettre à la SWAPO de devenir, par ces élections, l'autorité politique officielle de la Namibie. L'ensemble du processus de pourparlers en vue d'un règlement internationalement acceptable s'est donc trouvé vicié au départ du fait de la duplicité inhérente à la politique sud-africaine.

40. Prétendre, comme le font certains, qu'en déclarant nulles et non avenues les élections que l'Afrique du Sud ose infliger aujourd'hui au peuple namibien on minimise l'importance de cette manoeuvre, c'est faire preuve d'une naïveté incroyable ou d'une bonne foi douteuse. Bien que la décision du Conseil de sécurité de déclarer ces élections nulles et non avenues prive de toute légitimité aux yeux de la communauté internationale, elle ne peut empêcher l'Afrique du Sud de créer une base de pouvoir en Namibie, dont les bénéficiaires seront les fantoches tribaux de l'Afrique du Sud et les sympathisants racistes néo-colonialistes de l'*apartheid*. C'est là le fond du problème auquel doit faire face le Conseil.

41. L'idée selon laquelle, une fois ces élections terminées, l'Afrique du Sud acceptera de gaieté de coeur un deuxième tour de scrutin auquel elle invitera gracieusement l'Organisation des Nations Unies, en vertu de ses responsabilités au titre des résolutions 385 (1976), 431 (1978), 432 (1978), 435 (1978) et 439 (1978), est un leurre ou pis encore. L'intention de l'Afrique du Sud est de renforcer au pouvoir, au moyen de ces prétendues élections, sa clique de fantoches néo-colonialistes afin d'assurer indéfiniment son exploitation éhontée du peuple et des ressources de Namibie.

42. Avec une outrecuidance frénétique, l'Afrique du Sud commence aujourd'hui ses prétendues élections dans une atmosphère de terreur et en procédant à des arrestations massives de patriotes namubiens qui dénoncent cette manoeuvre. On m'informe que la police de sécurité sud-africaine a arrêté Daniel Tjongarero, vice-président de la SWAPO à Windhoek, Mokgenedi Tlhabanello, secrétaire à

l'information de la SWAPO, Lucia Hamutenya, secrétaire aux affaires juridiques de la SWAPO, Axel Johannes, secrétaire administratif de la SWAPO, John Konyero, fonctionnaire de la Ligue de la jeunesse de la SWAPO, et Solomon Gamatham, secrétaire adjoint aux transports. Ces patriotes namubiens et ces fonctionnaires de la SWAPO ont été arrêtés à l'aube du 3 décembre en vertu de la section 6 du fameux *Terrorism Act*. Un total de 80 autres sympathisants de la SWAPO ont été arrêtés et emprisonnés. Voilà ce qui en est d'élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Afrique du Sud.

43. L'objectif de l'Afrique du Sud en Namibie a toujours été soit l'annexion de la Namibie, soit le contrôle complet du gouvernement, du peuple et des ressources du Territoire par l'intermédiaire d'un régime fantoche quelconque. L'histoire de cette question, depuis le début des Nations Unies, fait clairement ressortir ce fait. Les tentatives précédentes de l'Afrique du Sud d'annexer la Namibie ont échoué. Depuis lors, elle a essayé de fragmenter le Territoire avec sa politique de foyers nationaux et sa répression brutale de tous les patriotes namubiens qui essaient de préserver leur intégrité nationale et de réaliser l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale dans une Namibie unie. Pendant plusieurs dizaines d'années, l'Afrique du Sud a repoussé toute tentative d'arriver à un règlement négocié devant déboucher sur un Etat namibien indépendant. Il est facile de déceler aujourd'hui quels sont les objectifs de l'Afrique du Sud. La richesse et les ressources naturelles du Territoire sont immenses. Ses réserves de diamants, d'uranium et de nombreux autres minerais constituent un butin irrésistible pour les racistes et les colonialistes de Pretoria et leurs alliés. Le maintien du système odieux d'*apartheid* en Afrique du Sud dépend de nombreux facteurs, y compris l'établissement d'un cordon sanitaire à ses frontières afin d'empêcher l'apport d'idées et de ressources à la majorité opprimée du peuple d'Afrique du Sud. Afin que la Namibie reste faible, l'Afrique du Sud a l'intention d'encourager la préservation des foyers nationaux, avec toutes leurs conséquences néfastes pour la Namibie.

44. Telle a donc été la base du comportement de l'Afrique du Sud à l'égard de la Namibie et de son défi implacable à l'opinion réfléchie de la communauté internationale.

45. En 1967, l'Organisation des Nations Unies a créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin qu'il administre le Territoire jusqu'à l'indépendance. Pendant plus de 10 ans, le Conseil a soutenu la lutte légitime du peuple namibien en vue d'accéder à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie. Le bien-fondé de la cause du peuple namibien est reconnu aujourd'hui par une vaste majorité des membres de la communauté internationale. Le Conseil pour la Namibie a représenté et continue de représenter les intérêts légitimes du peuple namibien malgré tous les revers provisoires que peut connaître l'ONU en imposant la volonté de la majorité de la communauté internationale aux sympathisants récalcitrants et criminels de l'*apartheid* à Pretoria. Le Conseil pour la Namibie continuera d'agir en collaboration étroite avec la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, dans sa lutte légitime jusqu'à l'accession de la Namibie à une véritable indépendance.

46. L'Assemblée générale, à sa neuvième session extraordinaire, a adopté l'importante Déclaration sur la Namibie et le Programme d'action pour l'autodétermination et l'indépendance nationale de la Namibie [résolution S-9/2], dans lesquels elle définit les principes fondamentaux de l'accession de la Namibie à une indépendance nationale authentique. La convocation de cette session extraordinaire a constitué, en outre, une réaffirmation décisive de l'intention déterminée de l'Organisation des Nations Unies d'obliger l'Afrique du Sud à se retirer de Namibie et de créer une Namibie indépendante véritablement représentative des aspirations de la majorité de son peuple à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale.

47. Depuis janvier 1976, le Conseil de sécurité a vu tous ses efforts en vue de trouver une solution internationalement acceptable à la question de Namibie fréquemment sapés par les manoeuvres de l'Afrique du Sud. La désignation unilatérale du prétendu Administrateur général de la Namibie était une preuve évidente de la mauvaise foi de l'Afrique du Sud au cours des premières étapes des pourparlers qui prévoyaient que l'Organisation des Nations Unies jouerait un rôle dans la transition vers l'indépendance de la Namibie. L'inscription unilatérale des électeurs sur les listes électorales en Namibie, allant de pair avec toutes sortes de corruptions mesquines, n'a fait que souligner davantage la duplicité de la mafia de l'apartheid en ce qui concerne les pourparlers officiels dont certains pays de l'Ouest s'étaient fait les défenseurs. L'agression contre l'Angola et le massacre de réfugiés namibiens à Kassinga ne font que souligner plus avant la nature traîtresse de la collaboration afrikaner avec l'Organisation des Nations Unies.

48. A l'évidence, le Conseil de sécurité se trouve confronté à un défi féroce à son autorité. Il ne saurait y avoir d'hésitation quant aux mesures qui obligeraient l'Afrique du Sud à appliquer les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le Conseil doit envisager d'appliquer dans toute leur ampleur les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. C'est le moins qu'il puisse faire.

49. En dernier ressort, c'est au peuple de la Namibie, sous la direction de son seul représentant authentique, la SWAPO, qu'il appartiendra de décider des formes et des conditions de sa lutte décisive contre la brutalité démentielle et la rapacité de la clique raciste de Pretoria. Depuis plus d'une décennie, les patriotes namibiens versent leur sang dans une lutte armée qui est le symbole de la dignité et de l'intégrité d'un peuple. Il ne faut pas qu'un seul patriote namibien soit mort en vain. L'opresseur sordide et brutal sera un jour vaincu. Son oppression forcénée du peuple namibien ne servira qu'à renforcer la détermination de ce peuple et des peuples progressistes partout d'abolir à tout jamais la criminelle folie de l'apartheid.

50. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

51. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République populaire d'Angola, permettez-

moi de vous adresser nos meilleurs vœux pour votre présidence. Nous remercions également le Secrétaire général pour ses efforts passés et ses efforts récents en vue du processus de décolonisation en Namibie.

52. Encore que le représentant du Congo ait déjà parlé au Conseil au nom du Groupe africain, je prends cependant la parole pour adresser à la communauté internationale un message et une grave mise en garde.

53. Nous nous trouvons à un moment des plus critiques de l'histoire de l'Afrique australe. Le processus de décolonisation du tiers monde en général, et celui de l'Afrique en particulier, a été laborieux, maladroit parfois, quelquefois relativement pacifique, quelquefois violent et souvent accompagné de problèmes, tant politiques qu'économiques, d'une ampleur telle qu'un grand nombre des pays décolonisés en sont encore à des étapes pénibles de la reconstruction nationale et de l'édification d'une société nouvelle.

54. Mais l'Afrique n'a vu que rarement avec une telle ampleur le mépris ouvert et systématique des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la méconnaissance du droit international, l'hostilité et l'intransigeance, les actions militaires brutales contre des réfugiés civils, comme ceux qui ont marqué la voie sanglante des efforts de la Namibie vers l'indépendance. Nous connaissons tous la répression que pratique le régime minoritaire raciste de Pretoria, non seulement envers la majorité de ses citoyens mais aussi en Namibie, Territoire qui a connu des outrages et des atteintes multiples: non seulement les maux du colonialisme, mais en plus les indescriptibles horreurs de l'apartheid. Au cours des années, l'Afrique du Sud a systématiquement enfermé les Namibiens dans les camps de concentration, les a dépouillés de leurs terres agricoles pour leur donner en échange des étendues pauvres et stériles, les a privés de leur patrimoine, les a anéantis physiquement en grand nombre, a détruit leur cheptel et leurs moyens d'existence, et a fait de la nation entière un bantoustan personnel.

55. Lorsque je parle des brutalités infligées à l'Afrique australe en général, et à la Namibie en particulier, par le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, lorsque je parle de ce que nous savons des actes de l'Afrique du Sud dans notre région, je ne parle pas métaphoriquement. Je ne parle pas seulement par camaraderie avec le peuple namibien. Je parle aussi en tant qu'Angolais, car nous avons nous aussi subi de première main tout le choc des attaques racistes de l'Afrique du Sud. La République populaire d'Angola a connu un grand nombre d'invasions et d'attaques de la part de l'infanterie sud-africaine, d'attaques aériennes et de bombardements constants. En fait, ces violations de notre intégrité territoriale se poursuivent, le Gouvernement raciste de Pretoria amassant des troupes le long de notre frontière sud. Il n'y a pas très longtemps que le Conseil a entendu notre plainte à la suite de l'attaque sud-africaine sur Kassinga, au coeur du territoire angolais, où des troupes sud-africaines ont massacré de sang-froid plus de 700 hommes, femmes et enfants dans un camp de réfugiés. Ce massacre a inclus d'innombrables Angolais, qui ont donné leur vie pour défendre la liberté de leur patrie et la liberté de leur région, l'Afrique. Certains des membres du Conseil seront peut-être choqués d'apprendre que les troupes sud-

africaines qui ont envahi et attaqué Kassinga se sont servi de bombes contenant un gaz neurotoxique paralysant. Un grand nombre des victimes ont donc été paralysées d'abord, puis tuées d'une seule balle dans le cou, de la manière la plus lâche.

56. Aujourd'hui, la communauté internationale est bafouée et l'Organisation des Nations Unies est tournée en dérision par un Etat Membre du fait de prétendues élections internes tenues sous l'égide d'un gouvernement raciste pour assurer la prétendue élection d'un groupe fantoche qui continuera à avaliser la politique de ses maîtres de Pretoria. En fait, la Namibie continuera d'être à peine plus qu'un bantoustan.

57. L'historique des "négociations" pour l'indépendance de la Namibie a été marqué par l'intransigeance et les supercherries du Gouvernement de Pretoria. Chaque fois que se présentait la perspective d'un règlement, l'Afrique du Sud a cru bon d'interrompre les entretiens sous un prétexte quelconque. En fait, aux dépens de l'Angola, Pretoria a apporté une autre expression à son vocabulaire militaire : la tactique de Kassinga.

58. Nous autres, Africains, sommes remplis d'une appréhension légitime, étant donné la structure impérialiste et raciste du Gouvernement de Pretoria. Quelles garanties avons-nous que Pretoria honorera ses engagements alors qu'il ne l'a jamais fait ? De plus, Pretoria est un maillon si solide du système impérialiste occidental, si fortement imbriqué dans les capacités d'offensive et de défense de l'Occident, si inextricablement lié au conglomerat économique occidental, qu'il s'est déclaré, tout au moins vis-à-vis de l'Afrique, comme étant la Loi. Et l'Occident, pour les mêmes raisons, répugne à blâmer l'Afrique du Sud. L'Occident veut bien gronder Pretoria mais non le frapper de manière à faire mal, car il redoute de faire mal à sa propre économie et à ses propres ressortissants.

59. Le rapport supplémentaire du Secrétaire général [S/12950] montre bien que l'Afrique du Sud est parvenue une fois de plus à esquiver les questions vitales et a réussi une fois de plus à faire ce que sa stratégie tout entière vise : gagner un temps précieux. De plus, ce rapport est censé contenir les réponses du Ministre des affaires étrangères raciste d'Afrique du Sud. Tout ce que nous constatons, c'est une imprécision voulue et des faux-fuyants qui laissent une image aussi floue qu'avant. Nous avons déduit de la réponse de l'Afrique du Sud qu'elle accepte enfin des élections sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies sept mois après la mise en place du GANUPT et qu'elle continuera à garder l'autorité dans le Territoire même après les prétendues élections internes. A part cela, nous ne voyons aucun indice que l'Afrique du Sud se soit engagée à quoi que ce soit, si ce n'est, "dans le courant du mois à venir, à recommander . . . aux parties intéressées de faire en sorte que la résolution 435 (1978) soit appliquée" [ibid., par. 4 a)].

60. Cette référence aux "parties intéressées" ne présage rien de bon. D'une part, on nous dit que le Gouvernement raciste sud-africain maintiendra son autorité sur la Namibie et, d'autre part, il y a cette dangereuse mention des "parties intéressées". De quelles parties s'agit-il ? Les groupes

fantoche que Pretoria protège dans le but de perpétuer son gouvernement sur la Namibie ? C'est certainement d'eux qu'il s'agit, car les représentants authentiques du peuple de la Namibie ont tous été arrêtés, à tout le moins tous les dirigeants qui se trouvaient en Namibie. La presse occidentale tient des propos désobligeants sur les élections et la démocratie dans les pays du tiers monde. Nous attendons maintenant des mêmes sources des commentaires concernant des "élections" à la pointe d'un fusil.

61. La Namibie est devenue un camp retranché, et l'inscription forcée des électeurs, les préparatifs militaires intensifs le long des frontières de l'Angola ainsi que l'arrestation des représentants authentiques du peuple namibien ne sont pas exactement le prélude d'élections libres et équitables.

62. Comme nous le voyons, l'Afrique du Sud s'est réservé un certain nombre d'options. Par exemple, elle n'a délibérément pas répondu à nombre de questions vitales soulevées dans le rapport du Secrétaire général du 24 novembre [S/12938]. De plus, qu'est-ce qui empêcherait l'Afrique du Sud de dire que les "parties intéressées" n'acceptent pas telle ou telle proposition – entendant par là, bien sûr, que Pretoria n'accepte pas telle ou telle proposition ? Qu'est-ce qui empêcherait l'Afrique du Sud de monter un autre Kassinga au moment même où la situation semble évoluer ? Le général raciste Jannie Geldenhuys, commandant des troupes racistes en Namibie, a déclaré, selon des rapports reçus aujourd'hui, que le nombre d'incidents provoqués par des combattants de la liberté en octobre était le plus élevé depuis le mois de mai, et l'un des plus élevés depuis avril 1966. A dire vrai, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés qu'au mois de mai dernier, lorsque l'Afrique du Sud a saboté un mouvement d'avant-garde en déclenchant une attaque meurtrière en Angola. Et qu'est-ce qui pourrait empêcher l'Afrique du Sud de recommencer ?

63. Le processus de décolonisation en Namibie est loin d'être achevé. Ni l'Organisation des Nations Unies, ni les gouvernements qui sont parties au processus ne peuvent considérer avoir mené leur tâche à bien. En fait, il est maintenant plus important que jamais que les cinq pays occidentaux qui ont entrepris des négociations poursuivent leur tâche, non seulement en demandant de nouvelles précisions à l'Afrique du Sud mais également en veillant à ce que ce pays tienne compte du résultat des négociations. Dans le même esprit, tout en appréciant le travail du Secrétaire général, nous lui demandons de poursuivre les négociations et les consultations.

64. En ce qui nous concerne, nous continuons d'appuyer la SWAPO, reconnue non seulement par l'Organisation de l'unité africaine mais également par l'Organisation des Nations Unies comme représentant authentique du peuple namibien. Des vagues successives de camarades de la SWAPO se lèveront pour l'aider, et l'Afrique du Sud ne peut espérer endiguer le courant qui mènera vers l'indépendance authentique en Namibie. Le peuple de Namibie ne se contentera jamais de pseudo-élections et d'un gouvernement fantoche.

65. Nous sommes à un carrefour dangereux de l'histoire de l'Afrique australe. Si nous ne sommes pas attentifs et

vigilants, nous risquerons d'échouer à l'étape finale. Ce serait une tragédie non seulement pour l'Afrique australe mais pour le monde. Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais elle avait raison en prédisant la chute de Troie. *Até a vitória final. A luta continua.*

66. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous voudrez bien transmettre à votre prédécesseur nos félicitations pour le travail qu'il a réalisé lorsqu'il assumait lui-même ce poste.

67. Les délégations du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis souhaiteront peut-être intervenir au Conseil à une étape ultérieure pour faire connaître de façon détaillée notre position en ce qui concerne la situation actuelle en Namibie. Cependant, en cette première séance de décembre du Conseil consacrée à la Namibie, nous nous trouvons dans l'obligation de souligner certains éléments qui sont à la base même de la position de nos gouvernements.

68. Premièrement, nous voulons répéter la déclaration faite par les Ministres des affaires étrangères des Cinq à Pretoria le 19 octobre, selon laquelle

"... ils ne voyaient aucun moyen de les concilier [les élections] avec la proposition qu'ils ont faite et que le Conseil de sécurité a approuvée. Toute mesure unilatérale de ce genre quant au processus électoral sera considérée comme nulle et non avenue." [*S/12900, annexe II, par. 5.*]

Nous avons constamment manifesté notre préoccupation à l'égard de ces élections illégales. Certes, les membres du Conseil se souviendront que, le 13 novembre, après l'adoption de la résolution 439 (1978), le représentant du Canada, parlant au nom des Cinq, a évoqué les prétendues élections internes de la manière suivante :

"Nous n'estimons pas qu'elles aient une signification quelconque. Nous ne donnerons aucun accord ni aucune reconnaissance aux résultats de ces élections que l'on ne saurait tenir pour libres et équitables et qui n'apportent rien au progrès de la Namibie vers une indépendance

acceptable sur le plan international. Nous partageons les appréhensions exprimées en ce débat, particulièrement par nos collègues africains, à savoir que ce processus unilatéral risque d'être utilisé pour battre en brèche l'application de la résolution 435 (1978)." [*2098<sup>e</sup> séance, par. 20.*]

69. Deuxièmement, nous sommes vivement inquiets du fait que les autorités policières ont, au cours du week-end, arrêté sans explication des membres éminents de la SWAPO qui avaient leurs foyers à Windhoek et aux alentours. Ces actes ont privé un certain nombre de dirigeants d'un secteur particulier de l'éventail de l'opinion politique en Namibie de leurs libertés humaines fondamentales de parole, de mouvement, d'accès à la presse et de réunion. Nous connaissons un certain nombre d'hommes et de femmes qui sont actuellement en détention et nous espérons qu'ils sauront combien nous nous préoccupons de leur sort.

70. Troisièmement, les Cinq déclarent qu'ils déplorent tout recours à l'intimidation, à la force et à la violence en Namibie. Nous ne disposons pas encore des informations nécessaires pour déterminer les responsabilités, mais nous regrettons vivement les actes de violence qui se sont produits en Namibie au cours de ce week-end. De tels actes et les réactions qu'ils entraînent vont directement à l'encontre des efforts réalisés pour que des élections démocratiques équitables, pacifiques et ouvertes aient lieu sous supervision internationale, comme le demande la proposition des Cinq en vue de parvenir au règlement de la question de Namibie.

71. Pour conclure, je voudrais relever dans le rapport supplémentaire du Secrétaire général la déclaration faite par le représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud le 2 décembre, selon laquelle "l'Afrique du Sud réaffirme qu'elle maintiendra son autorité en Namibie en attendant l'application de la proposition" [*S/12950, par. 8*]. Les Cinq attachent de l'importance à cette reconnaissance explicite par l'Afrique du Sud de sa responsabilité en ce qui concerne le déroulement des événements en Namibie. Nous continuerons d'examiner la série de questions soulevées dans le contexte que je viens d'évoquer.

*La séance est levée à 17 heures.*

---

**كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة**  
يسكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها  
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---